

## **1.2. – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1.2.1. – Situation géographique**

Hodent appartient à une entité géographique plus générale : le Vexin français. Il s'agit d'un vaste plateau constitué de calcaire grossier, recouvert par des limons épais et fertiles. C'est un espace voué à l'agriculture intensive. Limitée au Sud par la Vallée de la Seine, à l'Ouest par le cours de Epte et au Nord par le plateau du Thelle, la partie occidentale du Vexin français est caractérisée par un plateau de 150 mètres d'altitude en moyenne, ponctué de buttes culminant à 200 mètres.

La proximité des niveaux de base de la Seine (Sud-Ouest) et de l'Epte (à l'Ouest) explique le fort encaissement des vallées actives comme celle de l'Aubette mais aussi des vallons secs. Le territoire communal s'étend en grande partie sur le versant gauche de la vallée de l'Aubette dont le lit s'est creusé selon un axe Est –Ouest.

### **1.2.2. – Relief**

La topographie générale se caractérise par un plateau en pente, direction Sud-Ouest / Nord-Est, et par une vallée située au Nord du territoire (l'Aubette).

Ces deux principaux plans étagés sont séparés par de fortes pentes dont le dénivelé total peut atteindre 80 m.

La vallée de l'Aubette est bordée sur sa rive droite par un plateau au versant abrupt (Archemont) ; ce dernier culmine à 142 m. Elle est rejointe à l'extrême Sud-Ouest par un vallon actif et humide que draine le ru de Genainville (vallée Hennecourt).

La cote la plus basse est située dans la partie Ouest de la vallée de l'Aubette dans l'axe de la vallée d'Hennecourt (cote NGF 57).

1

**LEGENDE**

99 COTE NGF

CRETE

TALWEG

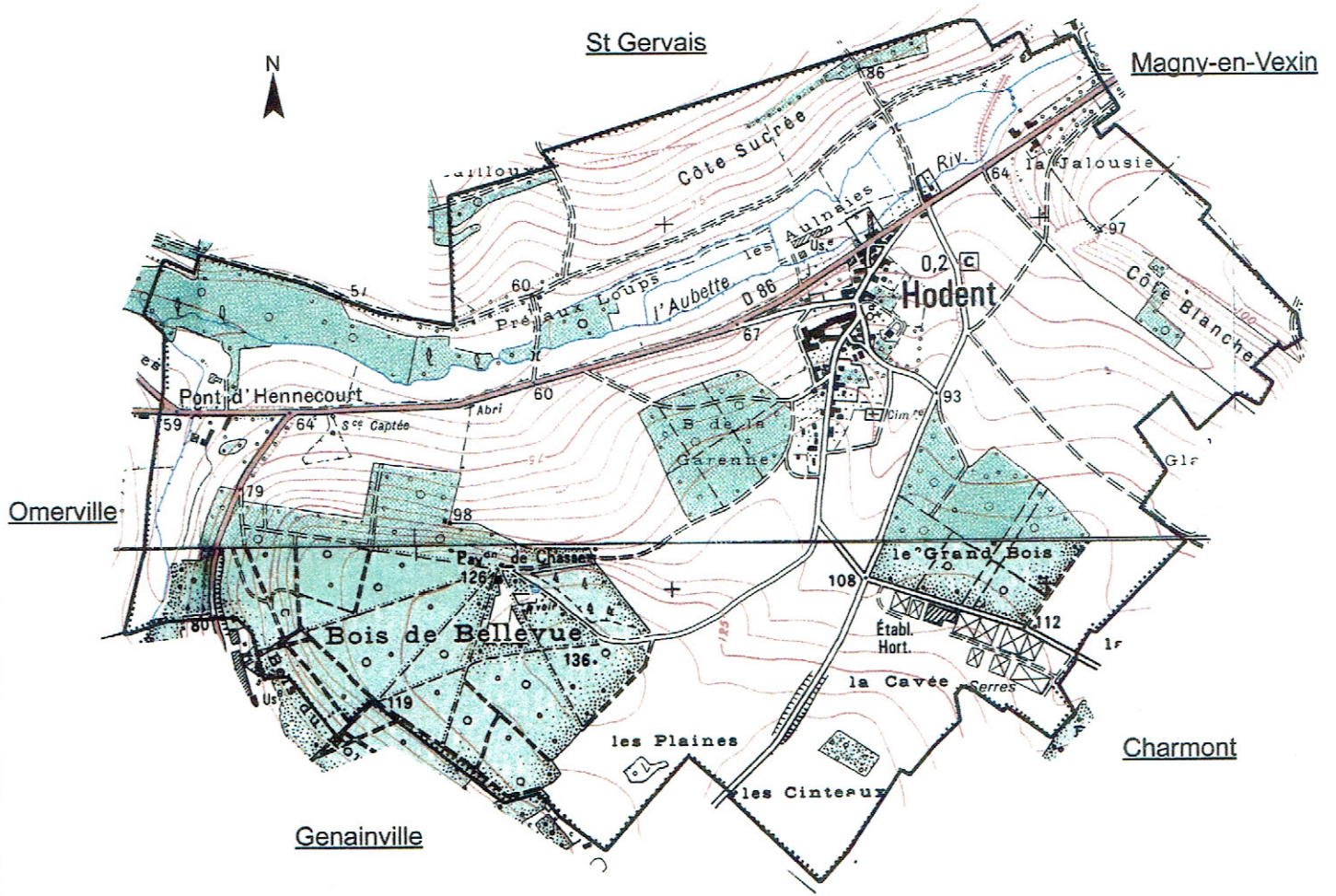
COURS D'EAU

BOIS





# **HODENT** Environnement



## Légende

-  Courbes de niveaux
-  Espaces boisés

Le plateau quant à lui couvre les 3/4 du territoire. Il s'effondre en des versants aux fortes pentes au Nord et à l'Ouest (50 à 70 m de dénivelé) et présente à l'Est un court replat vers 110 m au lieu-dit « le grand Bois ». ce relief « boisé » trouve son origine dans la structure géologique en « mille feuilles » du secteur.

### **1.2.3. – Géologie**

La structure du plateau est composée d'une couche d'environ 40 m de profondeur de calcaire (lutetien) puis de sables argileux (Ypresien). Ces formations d'âge tertiaire reposent sur un massif de craie blanche à bancs de silex (localement appelé « marne ») appartenant au Crétacé.

Une faille a entraîné un affaissement des couches géologiques du plateau qui se trouvent de ce fait décalées par rapport à la structure générale du sous-sol du secteur.

L'érosion pluviale a crevé le toit calcaire du plateau pour venir s'évaser dans les niveaux tendres de l'Ypresien, puis réentailler la craie, déterminant un relief de « cuesta » dédoublé, à versants symétriques.

La surface du plateau est couverte de limons fin apportés par les vents, tandis que le versant et les replats sont couverts de colluvions engendrés par l'érosion des sols et d'une formation d'argile à silex provenant de la décomposition de la craie.

Les fonds plats de la vallée de l'Aubette et du vallon d'Hennecourt sont tapissés de formations tourbeuses particulièrement humides.

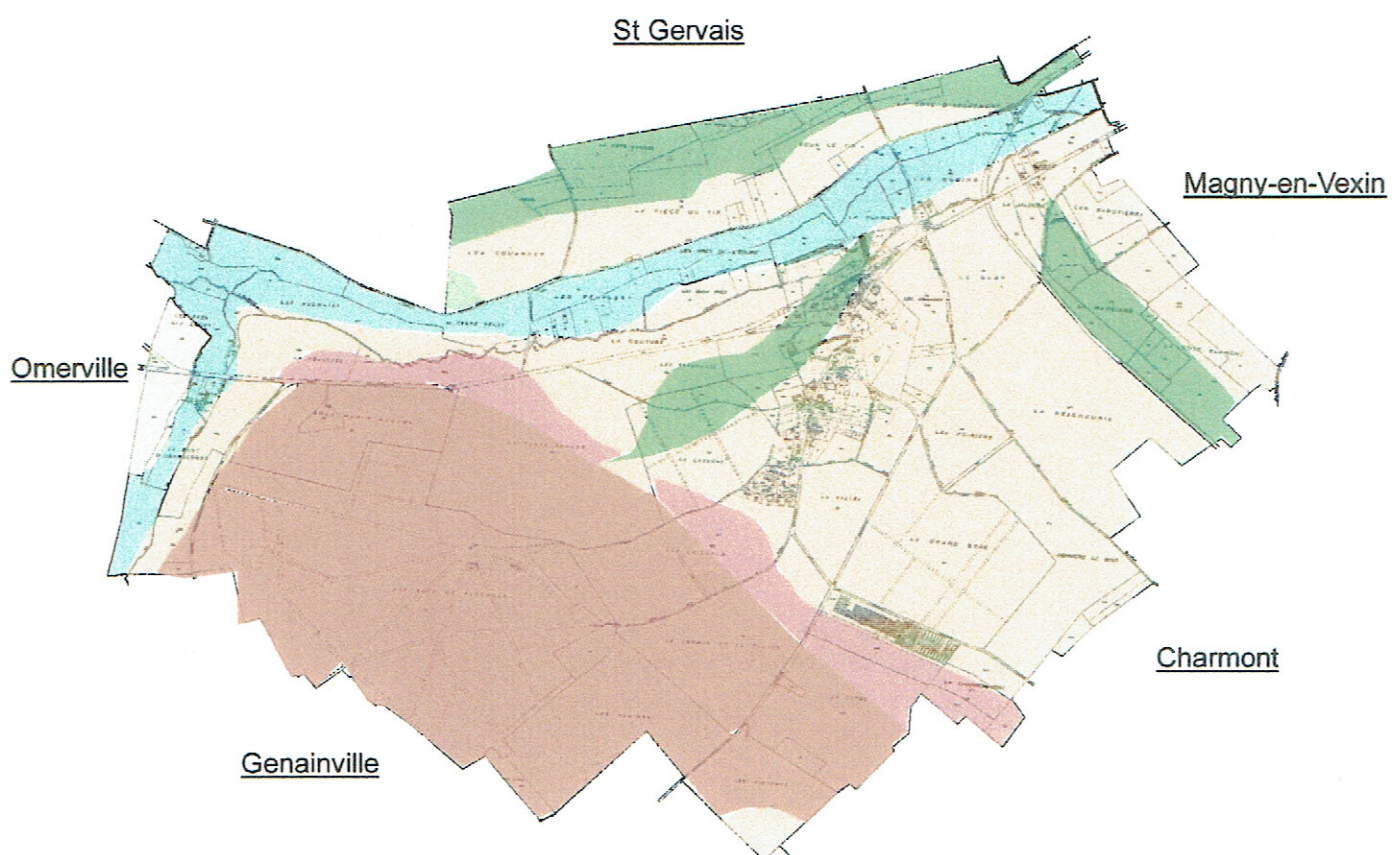
### **1.2.4. – Hydrographie**

Le réseau hydrographique local est rigoureusement commandé par la rivière l'Aubette qui coule au Nord du village, le long de la RD 86.

Le territoire communal par sa topographie est sous l'influence d'un unique bassin versant dont les eaux sont drainées par l'Aubette.

# HODENT

Géologie



## Légende

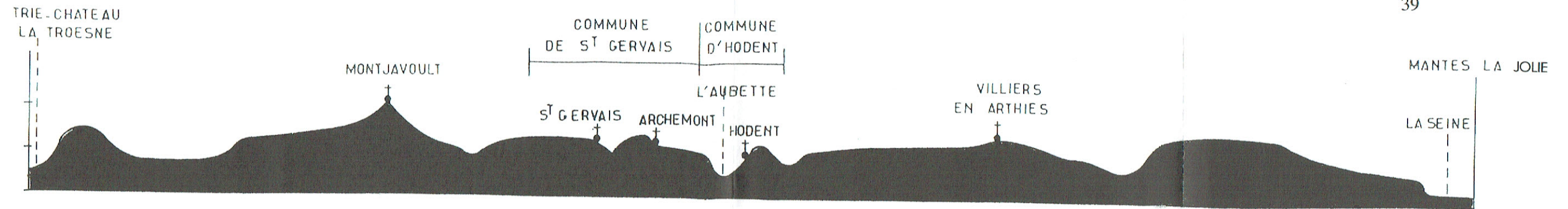
-  Sable de beauchamp
-  Calcaire grossier
-  Craie blanche
-  Argile plastique
-  Tourbe

1/25000e

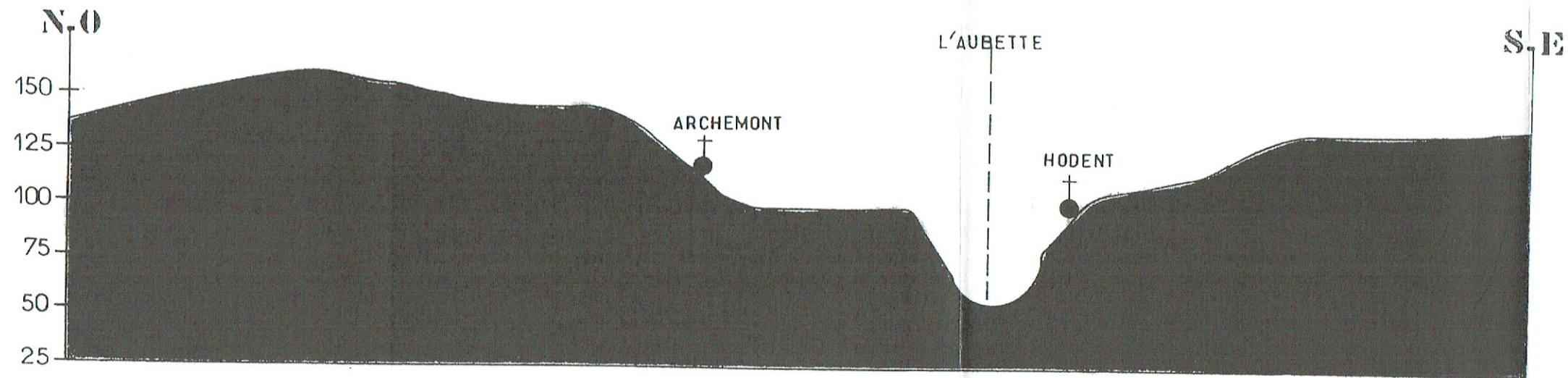


# COUPE NORD SUD DU VEXIN FRANCAIS OCCIDENTAL (échelle des longueurs 1/100000, hauteur x 10)

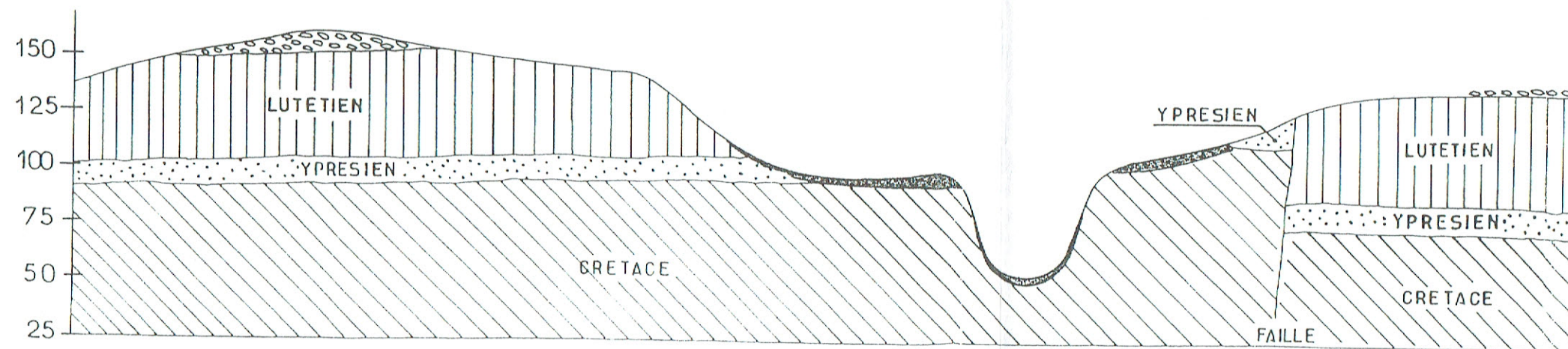
39



## SEQUENCE TOPOGRAPHIQUE (échelle des longueurs 1/25000, hauteur x 10)



## SCHEMA GEOLOGIQUE (échelle des longueurs 1/25000, hauteur x 10)



### FORMATIONS SUPERFICIELLES

- limon éolien
- argile à silex
- colluvion de versant

### GEOLOGIE

- alluvions récentes
- calcaire lutétien
- sables et argiles yprésiens
- craie crétacé

Un certain nombre de talwegs (vallons secs) acheminent les eaux de ruissellement vers la vallée. On retiendra l'existence d'un talweg très important qui, profitant d'une forte pente, part de la cote 136 lieu-dit « les plaines » puis longe le village à l'Est (lieu-dit « la vallée ») et enfin aboutit dans la vallée de l'Aubette.

Le vallon sec qui borde la cote blanche à l'Est semble avoir un rôle plus limité ; il reçoit les eaux du secteur compris entre le Grand Bois et Charmont.

Le ru de Genainville qui longe la limite communale à l'Ouest a peu d'influence sur le réseau hydrographique local ; ce petit cours d'eau conflue avec l'Aubette dans un angle du territoire. L'Aubette rejoint ensuite l'Epte située plus à l'Est dans laquelle elle se jette (lieu-dit « Domaine de Lu »).

#### **1.2.5. – Hydrogéologie**

La nappe aquifère la plus représentée est celle de la craie. Son réservoir est constitué par les craies du Crétacé supérieur. La craie présente une double perméabilité d'interstices et de fissures ; ces dernières — diaclases, failles et joints de stratifications — sont parfois agrandis par des phénomènes de dissolution, ce qui conduit à la formation de micro-karsts, surtout dans les zones de vallée où la fissuration est la plus développée.

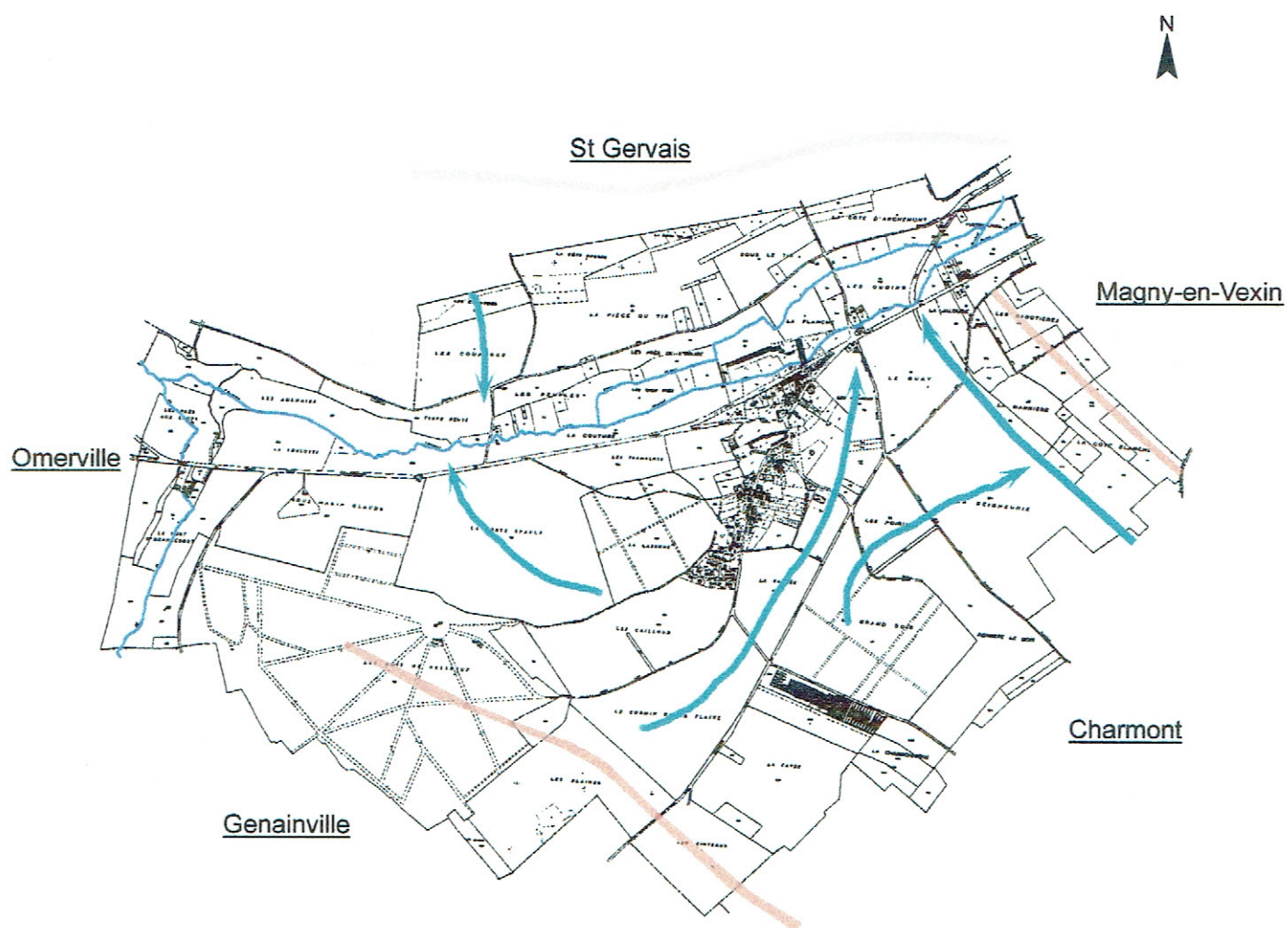
Le mur théorique de la nappe est constituée par les argiles du Gault (Albien) et l'épaisseur de craie aquifère varie de 180 à 300 m.

De façon générale, la nappe de la craie s'écoule vers les vallées qui constituent ses axes de drainage. La profondeur du plan d'eau varie ainsi de 60 à 70 m sous plateaux à moins d'1 m dans les vallées humides. Un certain nombre de sources de la nappe de la craie sont connues ; ce sont des sources de dépression.

L'exploitation de la nappe de la craie donne des résultats intéressants dans les points ou forages de vallée. C'est d'ailleurs un captage de ce type qui alimente Hodent.



# **HODENT** Hydrographie



## **Légende**

-  Talwegs
-  Crêtes
-  Cours d'eau



### 1.2.6. – Espaces naturels

Topographie, géologie et végétation ont une action sur le territoire communal ; trois types d'espace peuvent être identifiés.

#### *- le fond de vallée*

Argileux ou tourbeux, il présente un milieu humide que parcourt le cours sinueux de l'Aubette.

Son fond plat, étroit et encaissé, est occupé diversement dans sa partie Nord, par des prairies grasses parfois bordées de haies ; la culture les remplace progressivement lorsque les sols le permettent.

Dans sa partie Sud, la nature très humide des sols a favorisé la conservation et le développement de bois composés d'essences et de qualités forestières diverses mais toujours adaptées au milieu répulsif (peupleraies, fresnes, aulnes, ...).

Cette coulée verte, à laquelle peut être associée celle d'Hennecourt constitue avec ses sols mouillants et son alternance de prairies et de bois, une coulée verte d'une grande valeur écologique et paysagère.

#### *- les versants*

Ils sont taillés dans le calcaire et présentent des différences en fonction de leur orientation.

Le versant Nord, ensoleillé, aux pentes plus courtes, est surmonté d'un front de côte très visible dans le paysage.

Il prend la forme d'un talus sec aux lieux-dits « côte sucrée » et « Côte Blanche » que se disputent la culture, la friche et de maigres boqueteaux (bois de la remise des Cailloux).

Le versant Sud, ombré et plus humide, est couronné d'espaces boisés au Sud (bois de Bellevue et bois de la Garenne) ; il est le domaine partagé de la grande culture et de l'habitat groupé.

### *- le plateau*

Partant des lignes de crêtes situées au Sud-Ouest du territoire, il s'incline en pente douce vers l'Est et porte des sols voués à la grande culture.

L'agriculture mécanisée y a ouvert de grands espaces ou substituent néanmoins des masses végétales importantes : le Grand Bois, le bois de Bellevue, la Garenne, ... et quelques remises boisées.

### *- Faune*

L'extension des grandes cultures a eu des incidences négatives sur la richesse des espèces. Le sanglier a pratiquement disparu. Les populations de lièvres et de lapins diminuent, celles des belettes et des putois également. En revanche, les perdreaux se maintiennent sur le plateau.

L'abandon de la gestion des bois n'est pas favorable au gibier et les sociétés de chasse doivent acheter de plus en plus de gibier d'élevage. Le chevreuil est cependant présent avec une densité de 20 têtes aux 100 ha.

### *- Flore*

Les formations végétales les plus riches se trouvent dans les vallées et sur les versants. Les bois situés sur les buttes et les versants sont des bois de la série de la chênaies-hêtraie ; ce sont essentiellement des taillis sous futaie.

Les fonds de vallées sont occupés par des peupliers ou possèdent des lisières de peupliers, de frênes et de saules.

L'occupation du sol par les activités agricoles et forestières, les vergers et les jardins ont laissé peu de place à la végétation spontanée.



### 1.2.7. – Paysage

Le territoire communal exprime une grande diversité d'espaces et de paysages. On retrouve dans cette variété le tryptique géomorphologique déjà analysé : vallée, versant, plateau.

#### ➤ *La vallée et ses versants*

Elle rassemble des composants paysagers très divers (bois, cultures, prairies, haies, friches, talus, cours d'eau, peupleraies ...) dont l'interpénétration compose un ensemble de grande qualité très homogène.

Du fait de son encaissement entre ses versants pentus, la vallée n'offre que des vues rapprochées et compartimentées en raison des replis du relief et des écrans végétaux qui la cloisonnent et en modifient constamment la perception.

Les espaces sont fermés et les échappées visuelles sont « pincées » notamment dans l'axe de la vallée. Les perceptions sont en « couloir » ; le regard est guidé par les versants pentus de la vallée en direction de Magny-en-Vexin ou d'Ambleville.

Les perceptions sont totalement fermées, à partir de la vallée, dans l'axe Nord-Sud.

#### ➤ *Le plateau*

Parcouru d'ondulations, il échappe à la monotonie des espaces plats de grandes cultures totalement déboisés.

L'impression d'encaissement de la vallée disparaît au profit de vues plus ouvertes, dans certains cas panoramiques. Cependant, les portées sont réduites et contraintes par les accidents topographiques et les écrans visuels des bois implantés en rebord de plateau.

#### ➤ *Conclusion*

Le territoire surprend par l'alternance de son relief : plaine, côte, vallée, croupe, versant ... Cette diversité est source de richesses paysagères.

Les masses boisées jouent un rôle important. Elles prennent la forme de massifs compacts de taille inégale : la Garenne, le Grand Bois, les Bois de Bellevue.

Quelques remises boisées subsistent en plaine, çà et là. Enfin des boqueteaux très laniérés tapissent le versant Nord de la vallée de l'Aubette.

La position sommitale de certains des massifs évoqués plus haut est très intéressante. Ces bois ont dans le paysage un rôle fondamental : ils structurent fortement l'espace, ils soulignent le relief et amplifient les dénivelés, ils modulent les perceptions sur le village.

### **1.2.8. – Forme et structure urbaines**

#### **A) Forme urbaine**

Toute agglomération se caractérise par une forme urbaine plus ou moins identifiable.

La relation agglomération/paysage est un équilibre complexe, fruit de nombreux facteurs. Cet équilibre subtile s'inscrit dans la notion de paysage, notion fondamentale que la commune doit avoir le souci de protéger au travers des dispositions du PLU.

Il est donc nécessaire de mettre en évidence les différentes perceptions obtenues de l'agglomération, afin de dégager la forme urbaine dominante.

Cette forme urbaine renvoie elle-même, dans certains cas, à des images urbaines distinctes plus ou moins caractéristiques.

La détermination de la forme urbaine permet d'établir une première réflexion sur sa configuration actuelle mais surtout elle doit permettre de mieux appréhender son évolution attendue ou projetée.

L'analyse de la forme urbaine du village montre que cette dernière est difficile à appréhender de l'extérieur. Cette situation est en grande partie due aux bois qui cernent l'agglomération (la Garenne, le Grand Bois, ...) mais aussi à la végétation qui constitue la lisière Nord-Est du village.

Quelques vues en surplomb à partir de la côte blanche permettent de découvrir le village dans une relative globalité.

Seules les extrémités du village sont en vue. Le lotissement qui a été réalisé dernièrement, au Sud, vient mordre dans l'espace agricole. L'absence de lisière urbaine caractérise cette extension récente et crée des impacts visuels qui sont préjudiciables à l'insertion du village dans le paysage.

Par ailleurs, il convient de noter le phénomène de mitage qui affecte le village dans sa partie Nord-Est. Le bâti en s'éparpillant le long de la RD86 contribue à affaiblir l'image du village (où commence le village ?). La limite à cet endroit semble aléatoire, floue.

### B) Réseau viaire

La trame viaire constitue le squelette d'une agglomération ; c'est l'ensemble des voies, petites ou grandes, utilisées par la population dans ses déplacements.

C'est également un élément de communication et un repère dans l'espace.

Trois types de voies peuvent être distinguées :

- La voie structurante autour de laquelle s'est organisé et articulé le tissu urbain, ce sont par exemple les rues de la Clef des Champs et des Sorbiers (avec la grande rue comme trait d'union entre les deux) ;
- La voie secondaire qui permet de desservir tout ou partie d'un secteur urbanisé comme le chemin de la Garenne (ancien CR n°14) ;
- La voie tertiaire dont le rôle est beaucoup plus limité et qui ne dessert que quelques constructions ; la ruelle des Vieilles pierres ou la rue du Vieux Moulin en sont de bons exemples.

Le réseau viaire présente deux formes relativement simples avec un triangle dans la partie nord dont la base est la RD 86 et une demi-boucle dans la partie sud. Une hiérarchisation apparaît qui met en évidence la présence de 3 types de voies ; celles-ci ont un rôle différent mais tout aussi important en termes de desserte et de communication.

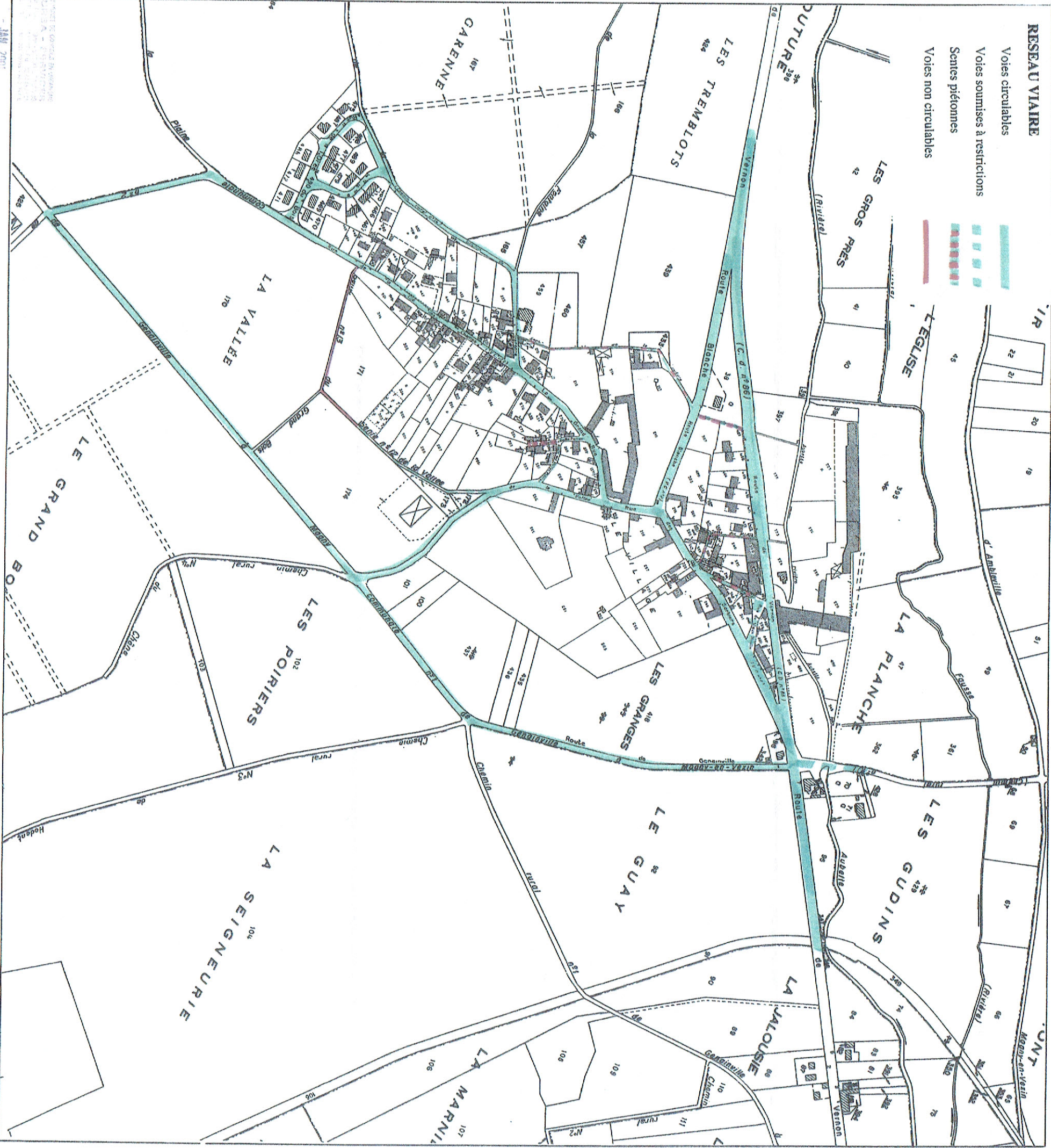


COMMUNE DE HODENT - échelle 1/2000

6

RESEAU VIAIRE

- Voies circulables
- Voies soumises à restrictions
- Sentes piétonnes
- Voies non circulables





On notera que la réalisation d'une boucle complète dans le village sera possible dès lors que la sente qui mène au cimetière sera aménagée et prolongée. Dans ce sens, on pourra saluer l'urbanisation réalisée à l'extrémité du village qui a permis de relier par une voirie nouvelle (la rue de l'Orée du Bois) la rue principale (rue de la Clef des Champs) à une rue secondaire (la rue des écoles) et ainsi permettre une circulation plus diffuse.

C'est peut-être l'un des enjeux du PLU que de permettre à terme un rééquilibrage du réseau viaire afin d'obtenir une meilleure répartition des flux et un développement harmonieux de la structure urbaine.

On fera remarquer que de nombreuses voies viennent se raccorder au réseau extra-muros (VC n°1 Genainville / Magny et RD 86 Vernon / Magny).

Enfin on notera l'existence de plusieurs sentes piétonnes dont le cheminement en limite du village (sente de la Couture) ou à travers le village (ruelle des vieilles pierres, sente du Meunier, ...) offre une véritable alternative aux déplacements automobiles traditionnels.

A ce sujet, il serait intéressant de rétablir le sente n°13 dit du Grand bois ; aujourd'hui disparue (bouclage avec la sente du cimetière).

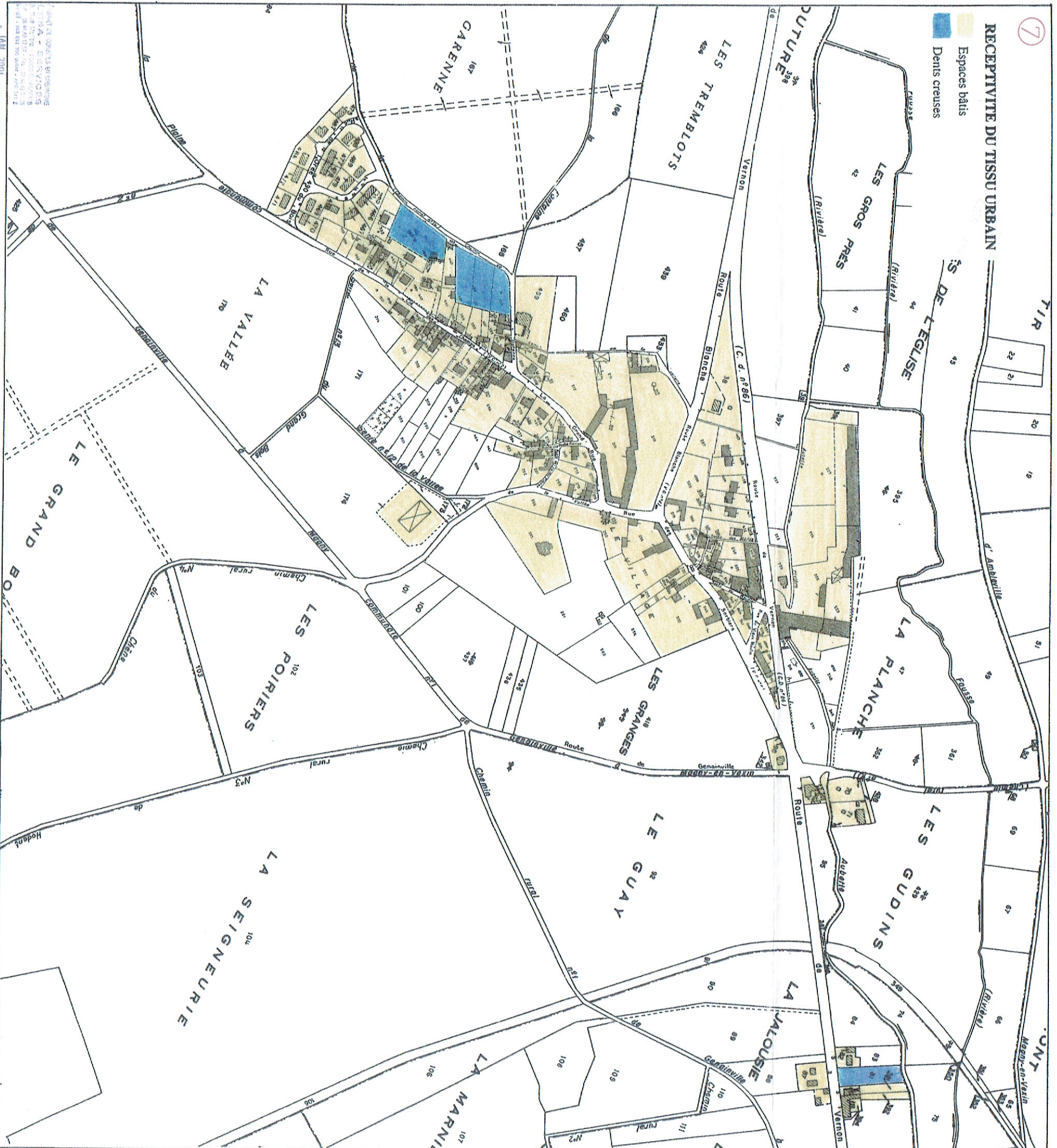
### **1.2.9. – Réceptivité du tissu urbain**

La réceptivité du tissu urbain concerne la capacité de l'agglomération à admettre immédiatement de nouvelles constructions. Il s'agit d'une estimation des terrains situés à l'intérieur du périmètre aggloméré du village tel que le définissent les tribunaux administratifs dans leur jurisprudence. Les terrains dont il est question présentent des caractéristiques définies par le Code de l'Urbanisme que l'on appelle communément la viabilité (cf. article R. 123-5 du Code de l'Urbanisme).

Toutefois la potentialité dégagée ne tient pas compte :

- de la capacité réelle des infrastructures existantes (capacité de la voie, du réseau d'eau, nature de la défense incendie, conditions de l'assainissement),
- des contraintes éventuelles (sol, topographie, végétation, servitudes diverses, ...),
- de la volonté des propriétaires (qui peuvent décider de ne pas bâtir).







Les terrains potentiellement constructibles sont peu nombreux. Le recensement effectué révèle un gisement d'une demi-douzaine de terrains, sur la base d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> et d'une façade de 18 m environ.

Le constat fait apparaître également l'absence d'îlot foncier enclavé. L'examen de la trame parcellaire montre que la plupart des terrains bénéficiant de la viabilité ont été bâtis.

La situation décrite ci-dessus amène à poser la question du développement du village à moyen et long terme.

### **1.2.10. – Bâti existant**

#### *- La trame bâtie*

En faisant abstraction des limites parcellaires et des voies de circulation, la trame bâtie permet de faire ressortir les différences de densité engendrées par la répartition des constructions dans l'espace. En d'autres termes, la trame bâtie d'une agglomération est une succession de vides et de pleins qui, par leur agencement, créent des zones de forte ou de faible densité faisant d'ores et déjà apparaître certains secteurs caractéristiques.

Dans l'agglomération de Hodent, le rôle des voies de communication dans la constitution de l'armature urbaine n'est pas neutre. En effet, alors que toutes les voies ont été occultées sur le plan, leur présence se devine.

L'artère principale constituée par la rue des Sorbiers et la rue de la Clef des Champs apparaît sur le relevé effectué, avec toutefois des interruptions ; les constructions le long de cet axe dessinent l'emprise de la chaussée.

Le développement de l'urbanisation s'est appuyé sur ces voies qui composent, de fait, la colonne vertébrale de l'agglomération.

On notera que les constructions sont le plus souvent implantées à l'alignement dessinant ainsi des rues dans lesquelles les perspectives visuelles sont rythmées par les façades des bâtiments et les murs de clôture des propriétés.

La présence d'un important réseau de hauts murs de clôtures en pierre combiné aux façades ou aux pignons des constructions engendre un front bâti assez continu et une impression de forte densité bâtie.

L'étude de la trame bâtie fait également ressortir des implantations bâties exceptionnelles telle la ferme dans la Grande Rue dont les bâtiments forment un anneau quasi ininterrompu.

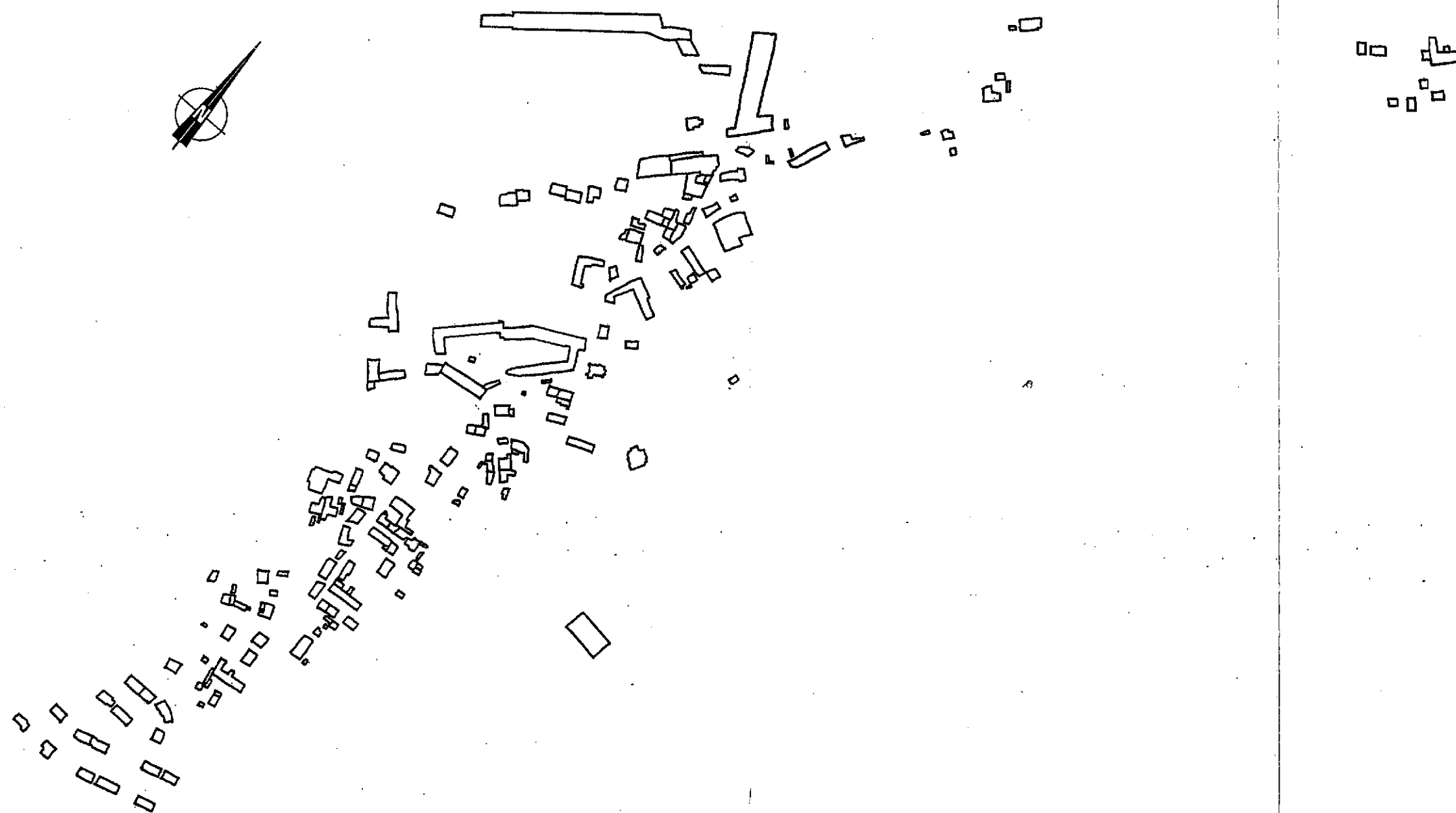
Dans un tout autre registre, la trame bâtie résultant du mode pavillonnaire introduit une réelle différence et singularise certains secteurs. L'alternance de pleins et de vides est ici beaucoup plus marquée ; cela tient au fait que les constructions sont implantées au centre de la parcelle. Cette trame bâtie correspond aux secteurs de lotissement situés au sud-ouest ou encore le long de la RD 86. Dans ces secteurs, les constructions présentent une certaine diffusion dans l'espace.

La trame bâtie dans le périmètre du village est complétée par l'existence de bâtiments industriels dont l'emprise au sol est importante. Leur disposition orthogonale par rapport à la RD 86 les distingue du reste de l'agglomération.

L'examen de la trame bâtie montre aussi un éparpillement des emprises aux abords de la RD 86 entre l'entrée du village proprement dite et la limite « Est » du territoire, lieux-dits « la Jalousie » et « les Gudins » ; ce mode d'urbanisation est un exemple typique de mitage des espaces naturels.

Les conclusions de cette analyse mettent en évidence un périmètre bâti assez bien défini, organisé à partir d'un réseau de voirie de forme primaire. A l'intérieur de cet espace, on peut donc distinguer trois types d'implantations :

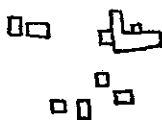
- le bâti ancien à l'alignement accompagné d'un réseau de hauts murs en pierre,
- le bâti pavillonnaire, alternant plein et vide,
- le bâti industriel, qu'une forte emprise au sol caractérise.



COMMUNE DE HODENT

ANALYSE  
DE  
LA TRAME BATIE





COMMUNE DE